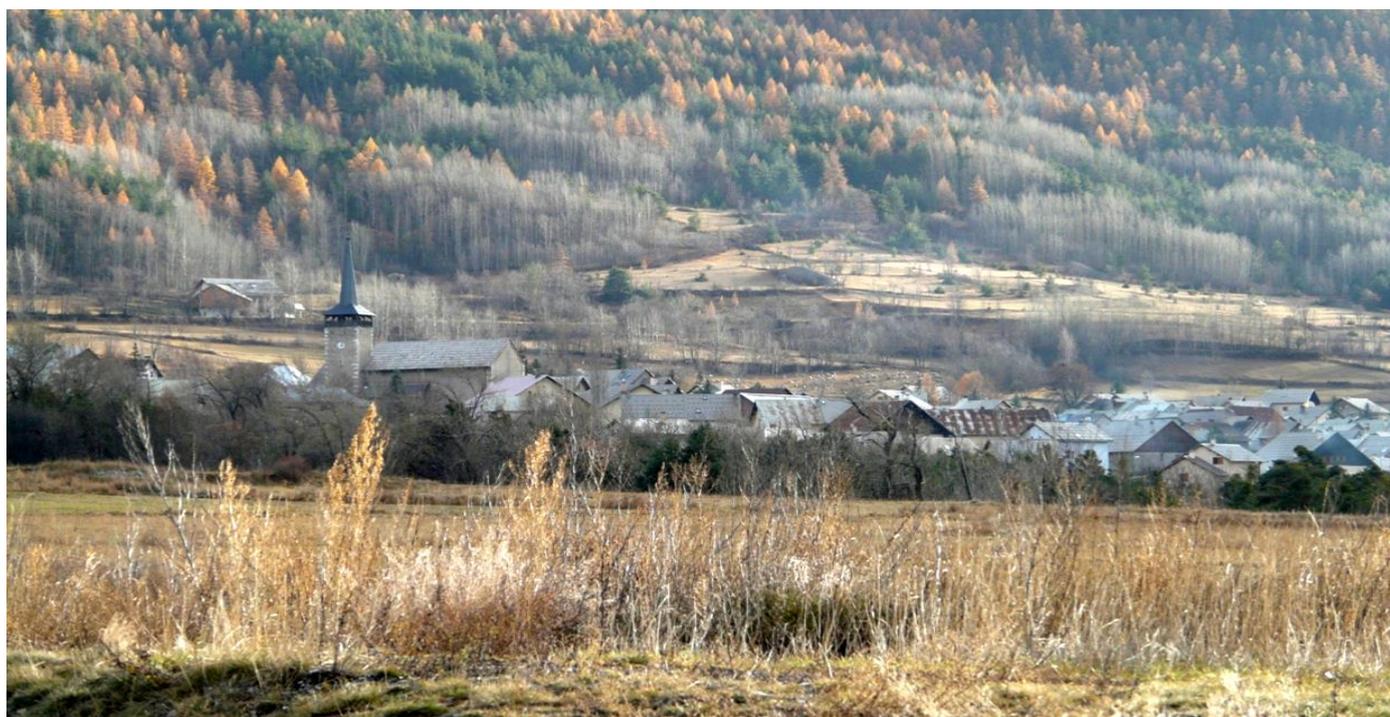


DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



ANNEXE 1 : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

PLU initial approuvé le 3/03/16

Modification simplifiée n°1 approuvée le 2/08/16

Modification de droit commun approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

Avenue de La Clapière – Résidence La
Croisée des Chemins N°1 – 05200 EMBRUN
Tel / Fax : 04.92.46.51.80
Mail : contact@alpicite.fr
Web : www.alpicite.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NOM	DESTINATAIRE	DESIGNATION	SURFACE/ LONGUEUR
<i>Chef-Lieu</i>			
ER 1	Commune	Aménagement d'un parking au bout de l'impasse Jouanne	595 m ²
ER 2	Commune	Elargissement de la voirie	15 m ²
ER 3	Commune	Aménagement d'un parking à l'entrée de l'impasse Champ Queyras	104 m ²
<i>Secteur résidentiel du Chef-Lieu</i>			
ER 4	Commune	Aménagement d'un cheminement doux vers la rue des Pierres Rouge	220 ml
ER 5	Commune	Elargissement de la rue des Pierres Rouge	230 ml 278 m ²
ER 6	Commune	Voie d'accès à la zone 2AU de Vie Clausse à partir de l'impasse existante	110 ml
ER 7	Commune	Aménagement d'un parking à l'intersection de la rue de l'Ecole et du Chemin de la Jallasse	274 m ²
ER 8	Commune	Parking au Cochy pour desservir le Chef-Lieu	1 355 m ²
ER 9	Commune	Elargissement de la rue du Chapelier	165 m ²
<i>Sachas</i>			
ER 10	Commune	Aménagement d'un parking aux abords de la rue de la Croix Bretagne	884 m ²
ER 16	Commune	Extension du parking du hameau de Sachas	516 m ²
<i>Saint-Roch</i>			
ER 11	Commune	Elargissement de la rue de la Vibourelle	300 ml 523 m ²
ER 12	Commune	Aménagement d'une voie d'accès à la zone 1AUb de la Cure	80 ml
ER 13	Commune	Elargissement de la voie communale n°4/RD36B	420 ml 487 m ²
ER 14	Commune	Voie d'accès à la zone 2AU du Dessus de Saint-Roch à partir de l'impasse existante	20 ml
ER17	Commune	Création d'une voie d'accès à la zone 2AU	385 m ²
<i>Mine de la Tour</i>			
ER 15	Commune	Elargissement de la chemin de la Mine de la Tour	440 ml